



Les secrétaires généraux et délégués centraux des organisations syndicales Cfdt, CGC, CGT, FO, Solidaires, UNSA de l'ONF

à : Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs

Objet : Contrat Etat-ONF 2021-2025

Paris, le 23 juin 2021,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Vous vous êtes mobilisés durant l'automne 2020 afin que les moyens de l'Office National des Forêts soient maintenus dans le cadre de la loi de finance 2021, ce qui n'a pas été le cas au final, l'ONF se retrouvant contraint de supprimer 95 emplois (en équivalent temps plein - source budget ONF 2021).

Depuis quelques jours le projet de contrat entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2025 a été communiqué aux représentants des personnels.

Ce projet sera soumis aux votes des instances internes et au Conseil d'administration entre le 22 juin et le 2 juillet.

Or, dans sa rédaction actuelle ce projet se révèle flou, insuffisant, ambigu et incohérent sur de nombreux points. Il s'avère dangereux pour les personnels mais aussi pour les missions que l'ONF est en charge d'assurer.

Aussi les représentants des personnels en intersyndicale, ont sollicité auprès des ministres de tutelle un rendez-vous afin de pouvoir aborder un certain nombre de problèmes majeurs au sein du projet. Vous en trouverez ci-joint la copie et ci-dessous un commentaire argumenté.

La réduction inacceptable des effectifs

La question de l'adéquation entre les missions et les moyens devrait être cruciale pour rétablir la confiance entre les personnels de l'ONF et les décideurs, tutelle de l'Etat et direction.

Or, comment expliquer que l'Etat demande à l'ONF de réduire ses effectifs de 95 ETP par an sur 5 ans, alors que la charge de travail supplémentaire liée à la gestion de la crise climatique et au plan de relance s'impose à l'ONF ? Pour mémoire, les derniers audits en matière de santé et sécurité au travail (en 2020) ont montré des surcharges de travail moyennes situées entre 130 et 150%.

Des incohérences majeures au niveau de la maquette financière :

Comment expliquer que le texte affiche l'ambition d'assurer le désendettement de l'ONF, alors que la maquette financière indique que le « besoin de financement » (= recours à la dette) augmente de 20% sur les 5 ans ?

Dans le même temps, les objectifs de recettes de bois en forêt domaniale font l'objet d'une projection à la hausse totalement irréaliste vues les conditions de dégradation des produits liées au dépérissement...

De même, l'augmentation très importante de la contribution des collectivités ne peut que déstabiliser fortement la relation entre l'ONF et son principal partenaire, pour un montant total (10M€ par an) qui ne résout que très partiellement l'énorme besoin de financement de la gestion forestière. Les communes forestières ont d'ailleurs d'ores et déjà fait part de leur profond désaccord vis-à-vis de cette contribution et de la réduction des effectifs.

Le plan de relance apporte des financements pour 2021-2022 pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, mais les conséquences de la crise sanitaire iront bien au-delà de 2022 et ce contrat sur 5 ans ne prévoit rien pour les financer.

La question de la filialisation des activités concurrentielles ne figure pas dans le projet de contrat. Si c'est effectivement une demande de l'Etat, elle doit figurer parmi les efforts demandés à l'ONF.

Le flou sur le périmètre du contrat

Une ambiguïté est maintenue tout au long du document sur le fait que le contrat concerne l'Etablissement public ONF (EPIC), ou bien le groupe ONF comprenant l'EPIC et ses filiales actuelles et futures. Ce flou est inacceptable alors qu'il est question d'objectifs chiffrés en termes d'effectifs ou de financement.

L'Etat se désengage complètement : l'ONF est livré à lui-même

Dans le même temps, l'Etat demande à l'ONF : « *d'engager un développement des ressources supplémentaires à horizon 2025 en mettant en place une stratégie de valorisation des services environnementaux et climatiques rendus par les forêts publiques* ». Au-delà de la question de la capacité de l'ONF à mener une telle action, vus les missions qu'il doit difficilement assurer : est-ce son rôle ? Cet enjeu n'est-il pas d'un autre niveau ?

Le rapport interministériel de 2019 évoquait un certain nombre de pistes afin de faire évoluer le modèle économique de l'ONF. Le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot en 2020 a également apporté plusieurs alternatives à l'Etat pour prendre des décisions structurantes. Qu'en est-il des suites données à ces propositions ? L'ONF doit-il se substituer au politique pour créer les conditions de sa propre survie ?

Quel débat parlementaire sur l'avenir de l'ONF ?

Par ailleurs, ce projet mentionne la suppression impérative de 95 ETP par an pendant 5 ans, et indique que "*l'Etat s'engage à soutenir financièrement l'ONF et lui garantir, sous réserve de l'autorisation parlementaire dans le cadre de l'adoption annuelle de la loi de finances, des moyens de financement pour réaliser ses missions*".

Quand on se souvient des suites données à l'amendement courageux adopté sur la loi de finances 2021 pour tenter d'annuler les suppressions de postes à l'ONF, cette phrase ne relève-t-elle pas de la pure provocation ? Quelle place est laissée au débat parlementaire en la matière si ce n'est apporter une caution a posteriori à une équation dont les élus n'ont pas eu l'occasion de débattre ?

La fin de l'ONF et de la forêt publique française programmées

Le document tel qu'il est proposé aujourd'hui ne répond pas du tout au besoin d'évolution du modèle économique nécessaire pour garantir l'avenir de l'établissement et celui de la forêt publique française. Les zones de flou sont trop nombreuses sur des sujets trop importants et la maquette financière n'est pas viable.

Ce contrat ne peut que susciter de profondes inquiétudes, voire de la défiance, en particulier de la part des communes forestières et des personnels de l'ONF, mais aussi de toutes les parties prenantes.

En effet, derrière cette absence de prise de responsabilité clairement assumée par l'état, c'est la mort de l'ONF, principal outil de la politique forestière publique qui se profile. Ce scénario est d'autant plus inconcevable au vu de l'urgence forestière ! La forêt est en première ligne des conséquences du réchauffement climatique, et au carrefour de besoins fondamentaux de la société : économiques, sociaux et environnementaux...

Nous voulons croire en votre mobilisation pour ne pas laisser se dérouler ce scénario catastrophique pour l'avenir de notre pays, et bâtir un projet d'avenir pour une forêt publique à la hauteur des enjeux et des attentes de nos concitoyens.

Nous vous remercions de votre attention et votre soutien.

Pour l'intersyndicale de l'ONF,



Valérie Boyé, secrétaire générale d'EFA-CGC